01-ARGENTONNAY - ARGENTON-LES-VALLEES 3
02-ARGENTONNAY- BREUIL-SOUS-ARGENTON 4
03-ARGENTONNAY- LA CHAPELLE-GAUDIN 5
04-ARGENTONNAY- LA COUDRE_compressed 6
05-ARGENTONNAY- MOUTIERS-SOUS-ARGENTON 7
06-ARGENTONNAY- ULCOT 8
07-BOISME 9
08-BRESSUIRE-NORD-EST 10
09-BRESSUIRE-NORD-OUEST 11
10-BRESSUIRE-SUD-EST 12
11-BRESSUIRE-SUD-OUEST 13
12-BRETIGNOLLES 14
13-CERIZAY 15
14-CHANTELOUP 16
15-CHICHE 17
16-CIRIERES 18
17-CLESSE 19
18-COMBRAND 20
19-COURLAY 21
20-FAYE-L ABBESSE 22
21-GEAY 23
22-GENNETON 24
23-LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT 25
24-LA FORET SUR SEVRE-NORD 26
25-LA FORET SUR SEVRE-SUD 27
26-LA PETITE BOISSIERE 28
27-L'ABSIE 29
28-LARGEASSE 30
29-LE PIN 31
30-MAULEON-CENTRE-NORD 32

31-MAULEON-CENTRE-SUD 33
32-MAULEON-NORD-EST 34
33-MAULEON-NORD-OUEST 35
34-MAULEON-SUD-EST 36
35-MAULEON-SUD-OUEST 37
36-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - BREUIL-BERNARD 38
37-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - LA CHAPELLE-SAINT-ETIENNE 39
38-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - MONCOUTANT 40
39-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE 41
40-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - PUGNY 42
41-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - SAINT-JOUIN-DE-MILLY 43
42-MONTRAVERS 44
43-NEUVY-BOUIN 45
44-NUEIL-LES-AUBIERS-NORD 46
45-NUEIL-LES-AUBIERS-SUD 47
46-SAINT-AMAND-SUR-SEVRE 48
47-SAINT-MAURICE-ETUSSON - NORD 49
48-SAINT-MAURICE-ETUSSON - SUD 50
49-SAINT-ANDRE-SUR-SEVRE 51
50-SAINT-AUBIN-DU-PLAIN 52
51-SAINT-PAUL-EN-GATINE 53
52-SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES 54
53-TRAYES 55
54-VOULMENTIN-NORD 56
55-VOULMENTIN-SUD 57

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

01 -ARGENTONNAY - ARGENTON-LES-VALLEES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité piétonne	Commune	351
5	Continuité piétonne	Commune	63
7	Continuité piétonne	Commune	169

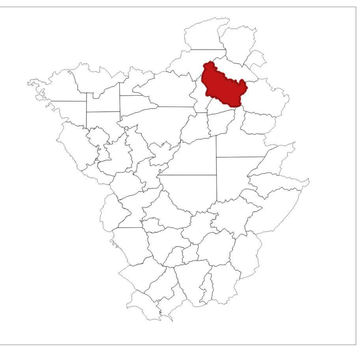

0 0.5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

02 -ARGENTONNAY-BREUIL-SOUS-ARGENTON

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Batiment à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Batiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

03 -ARGENTONNAY- LA CHAPELLE-GAUDIN

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de voirie à conserver (L151-38 et du R151-40 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

04 -ARGENTONNAY- LA COUDRE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteur4r" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

05 -ARGENTONNAY-MOUTIERS-SOUS-ARGENTON

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-40 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

06 -ARGENTONNAY- ULCOT

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

07 -BOISME

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteurdelle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

08 -BRESSUIRE-NORD-EST

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mur à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
7	Continuité douce	Commune	220
8	Accès au secteur 1AUh	Commune	264
9	Continuité piétonne	Commune	1181
10	Continuité douce	Commune	547
11	Bassin de rétention	Commune	5964
13	Extension STEP	Commune	6590
31	Continuité douce	Commune	302

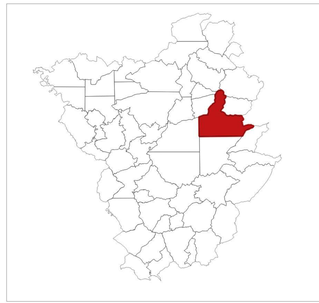

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

09 -BRESSUIRE-NORD-OUEST

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Servitude de projet (pd de 5 ANS) (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Zone d'Aménagement Concerté (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
21	Continuité douce	Commune	458
24	Aménagement de carrefour et d'entrée de bourg	Commune	2804
28	Continuité douce	Commune	816
29	Continuité douce	Commune	490
25	Continuité douce	Commune	6137
33	Continuité piétonne	Commune	190

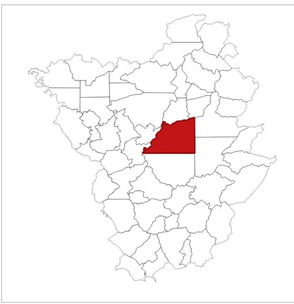

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

10 -BRESSUIRE-SUD-EST

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Servitude de projet (pd de 5 ANS) (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
4	Continuité douce	Commune	1257
14	Continuité douce	Commune	165
15	Continuité douce	Commune	196
1	Gestion pluviale	Commune	9749
16	Continuité douce	Commune	293
18	Continuité douce	Commune	500
20	Aménagement de carrefour	Commune	30
22	Continuité douce	Commune	11781
26	Prolongement de voirie	Commune	452
27	Continuité douce	Commune	349

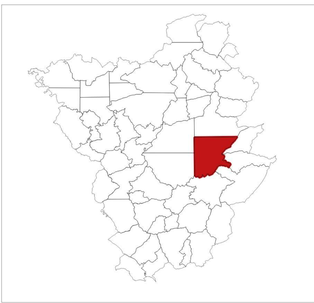

0 0.5 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

11 -BRESSUIRE-SUD-OUEST

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Servitude de projet (pd de 5 ANS) (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
2	Continuité douce	Commune	384
3	Espace vert	Commune	7347
6	Continuité douce	Commune	299
19	Continuité douce	Commune	410
22	Continuité douce	Commune	11781
23	Elargissement de voie	Commune	54
30	Continuité douce	Commune	821
32	Continuité douce	Commune	1380

0.5 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

12 -BRETIGNOLLES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
73	Cheminement piéton	Commune	2942

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

13 -CERIZAY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti à protéger après guerre Cerizay (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
2	Aménagements de sécurité, amélioration du stationnement et circulation douces	Commune	4249
2	Aménagements de sécurité, amélioration du stationnement et circulation douces	Commune	1721
4	Gestion des eaux pluviales - Goure d'Or	Commune / Agglo2B	508
5	Cheminement piétons du Bono et gestion des eaux pluviales	Commune / Agglo2B	300
6	Les Hautes Merlaîtières - Connexion sentiers randonnées - 8m de large	Commune	2079
8	Continuité douce - La Maison Neuve	Commune	1622
9	Carrefour Puy Guyon	Commune	144
11	Desserte réseaux et piétons - Jardins Puy Guyon - 6m de large	Commune / Agglo2B	2104
10	Gestion des eaux pluviales-valorisation paysagère - Vallon des carrosiers	Commune / Agglo2B	141
11	Desserte réseaux et piétons - Jardins Puy Guyon - 6m de large	Commune / Agglo2B	68
3	Aménagement carrefour de l'allée du Midi	Commune	42
12	Fuzelière/Plessis - Connexion sentiers randonnées - 8m de large	Commune	1990
12	Fuzelière/Plessis - Connexion sentiers randonnées - 8m de large	Commune	2844
13	Puy Guyon -à Bois Frotté - Connexion sentiers randonnées - 6m de large	Commune	1273
14	Connexion sentiers randonnées de Cerizay à Cirières 6m de large	Commune	9294
15	Liaison douce sur chemin privé existant - Gestion des eaux pluviales	Commune / Agglo2B	707
17	Raquette de retournement et desserte réseaux - Rue de la Croix Verte	Commune / Agglo2B	607
7	La rivière - Connexion sentiers randonnées - 6m de large	Commune	2985
11	Désenclavement zone NA	Commune	4641

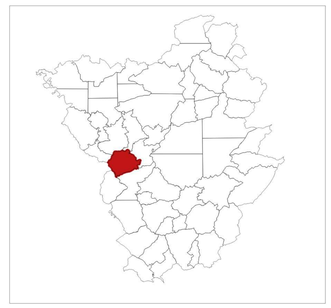

0 0.5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

14 -CHANTELOUP

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteurielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteurielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Accès parcelles enclavées	Commune	203

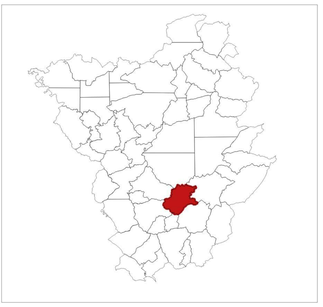

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

15 -CHICHE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Parc à conforter	Commune	9645

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

16 -CIRIERES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce	Commune	1732
14	Connexion sentiers randonnées de Cerizay à Cirières 6m de large	Commune	9294

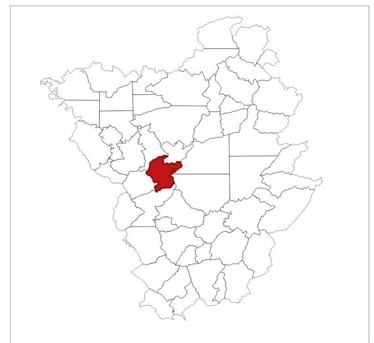

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

17 -CLESSE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Cheminement piéton	Commune	48
2	Continuité douce	Commune	303

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

18 -COMBRAND

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Servitude de projet (gel de 5 ANS) (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
2	Continuité douce	Commune	93
1	Accès jardins, continuité douce	Commune	37

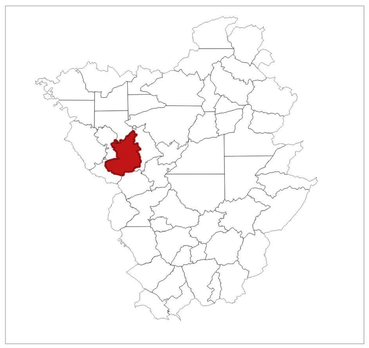

0 0.5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

19 -COURLAY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Tourisme (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Accès parcelles enclavées	Commune	203
9	Continuité piétonne	Commune	6700

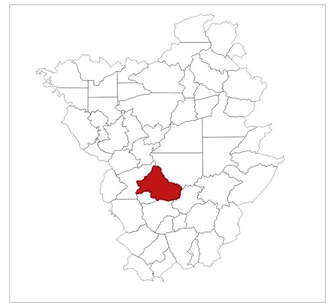

0 0.5 1 km

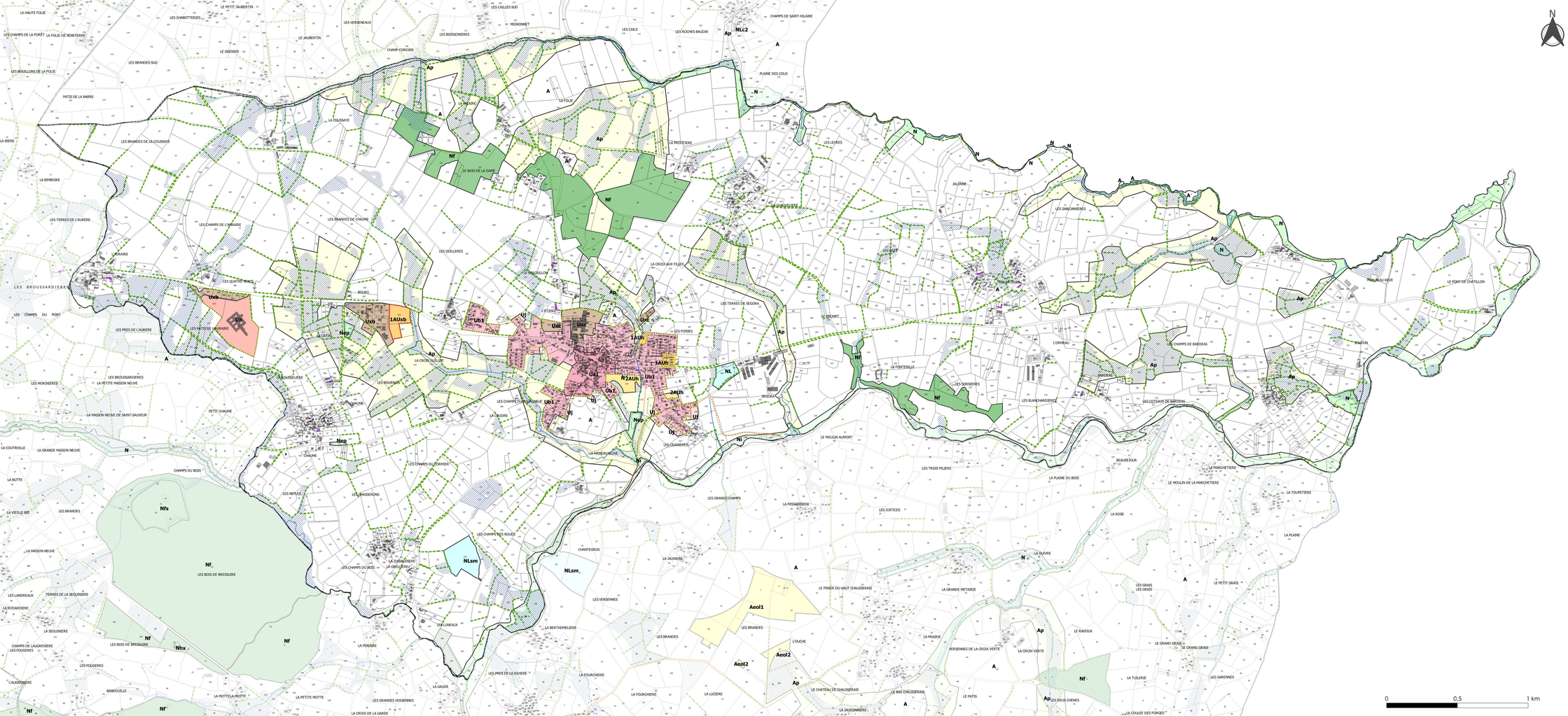

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

20 -FAYE-L ABBESSE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteur1e" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteur1e" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce vers zone 2AUh	Commune	363
2	Accès 2AUh	Commune	691
3	Elargissement de voirie	Commune	141

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

21 -GEAY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Accès de désenclavement des arrières de parcelles	Commune	68

0 0,5 1 km

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

22 -GENNETON

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

23 -LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce vers OAP B	Commune	105

0 0,5 1 km

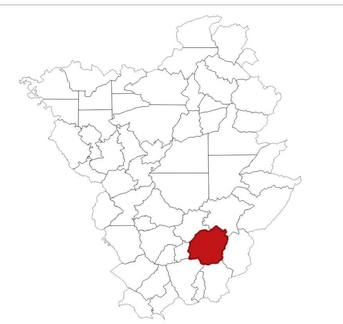

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

24 -LA FORET SUR SEVRE-NORD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
14	Création d'une liaison douce entre les bourgs de La Forêt et de St Marsault	Commune	3345
15	Création d'une liaison douce entre les bourgs de La Forêt et de St Marsault	Commune	3424
4	Gestion des eaux pluviales	Commune	887
3	Intégration d'une voie privée dans le domaine public	Commune	613
10	Elargissement de voirie	Commune	267
16	Création d'un accès à la station d'épuration de La Forêt-sur-Sèvre	Commune	506
7	Extension de la station d'épuration de Montigny	Commune	2815
17	Accès au parcellaire agricole	Commune	99
11	Désenclavement zone NA	Commune	4641
9	Continuité piétonne	Commune	6700

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

25 -LA FORET SUR SEVRE-SUD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
19	Continuité douce	Commune	46
2	Stationnements et extension du cimetière de St Marsault	Commune	2057
5	Extension de la station d'épuration de St Marsault	Commune	1443
6	Extension de la station d'épuration de La Ronde	Commune	7873
12	Création d'une liaison douce entre les bourgs de La Forêt et de St Marsault	Commune	672
13	Création d'une liaison douce entre les bourgs de La Forêt et de St Marsault	Commune	1766
14	Création d'une liaison douce entre les bourgs de La Forêt et de St Marsault	Commune	3345

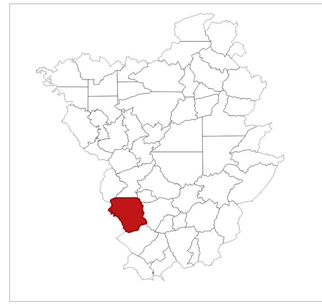

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

26 -LA PETITE BOISSIERE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

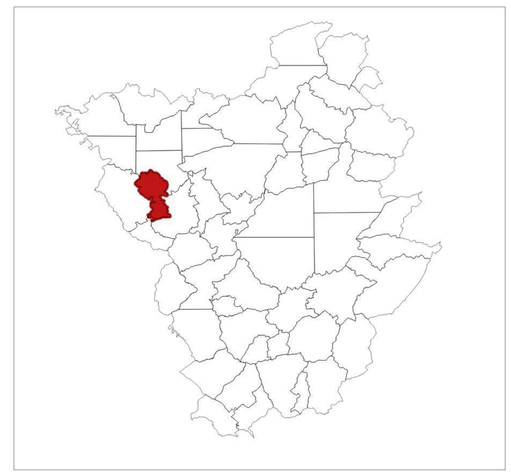

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

27 -L'ABSIE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

28 -LARGEASSE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

29 -LE PIN

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce	Commune	65

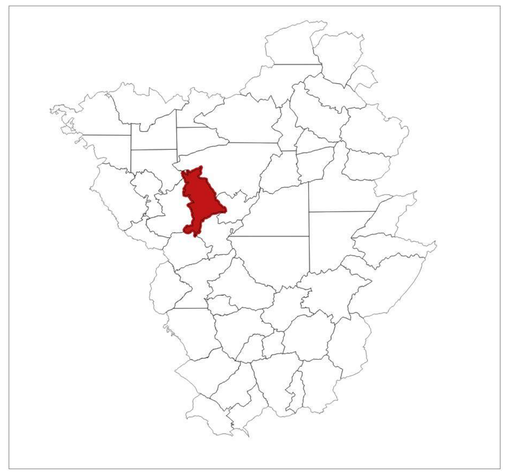

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

30 -MAULEON-CENTRE-NORD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

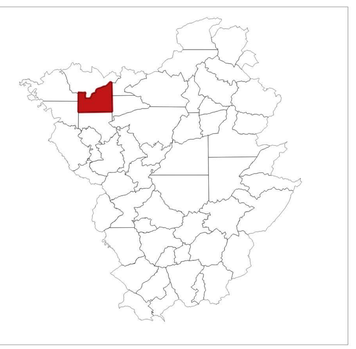

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

31 -MAULEON-CENTRE-SUD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mur à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Prolongement de continuité douce	Commune	346
2	Continuité douce	Commune	795
4	Continuité douce	Commune	259

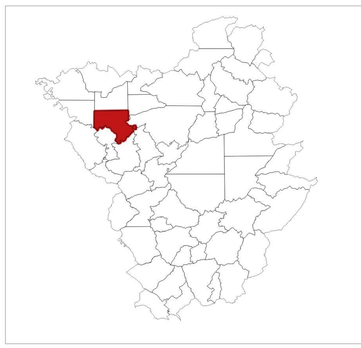

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

32 -MAULEON-NORD-EST

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archivéologie préventive

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

33 -MAULEON-NORD-OUEST

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Bâtiment à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Equipements (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alley à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul du bâti
- Prédisposition archéologique et archéologie préventive
- Aléa ruissellement faible
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

34 -MAULEON-SUD-EST

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Batiment à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteur4e" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire doux existants à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
5	Elargissement de voie	Commune	88
6	Continuité douce	Commune	906
73	Cheminement piéton	Commune	72737
82	Cheminement piéton	Commune	23252

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

35 -MAULEON-SUD-OUEST

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Tourisme (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Aléa fonctionnel fable
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

36 -MONCOUTANT-SUR-SEVRE - BREUIL-BERNARD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Accès arrières bâtis	Commune	240

0 0.5 1 km

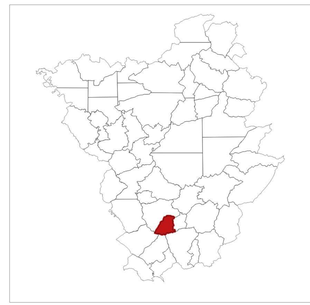

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

37 -MONCOUTANT-SUR-SEVRE - LA CHAPELLE-SAINT-ETIENNE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Parking (église, centre bourg)	Commune	547
2	Continuité douce	Commune	199

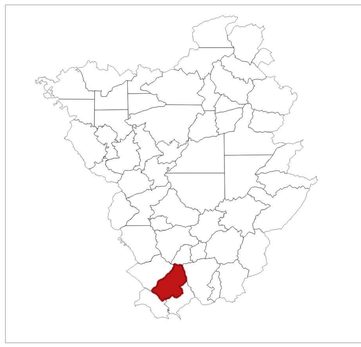

0 TALONNIERES 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

38 -MONCOUTANT-SUR-SEVRE - MONCOUTANT

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Equipements (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
8	Accès au secteur 1AUh	Commune	118
5	Continuité douce	Commune	777
6	Continuité douce	Commune	320
7	Continuité douce	Commune	523
4	Création d'une déviation ouest de l'agglomération (environ 3600m*20m)	Commune	81648
2	Continuité douce	Commune	308
1	Liaison douce (100m*5m), continuité du chemin existant	Commune	424
3	Création d'une entre la zone du Nouillon et la route de Largeasse	Commune	7342

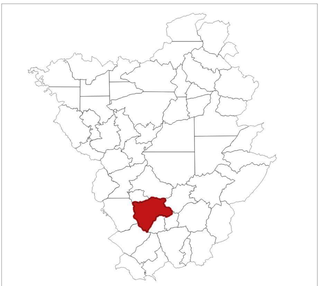

0 0.5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

39 -MONCOUTANT-SUR-SEVRE - MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteur4le" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteur4le" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

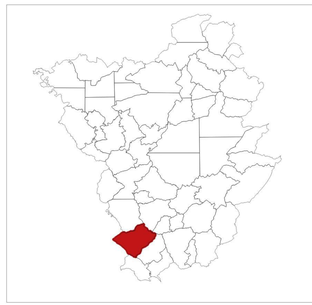

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

40 -MONCOUTANT-SUR-SEVRE - PUGNY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

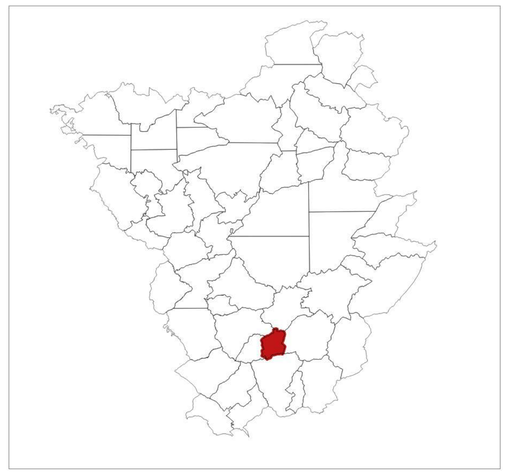

0 0,5 1 km

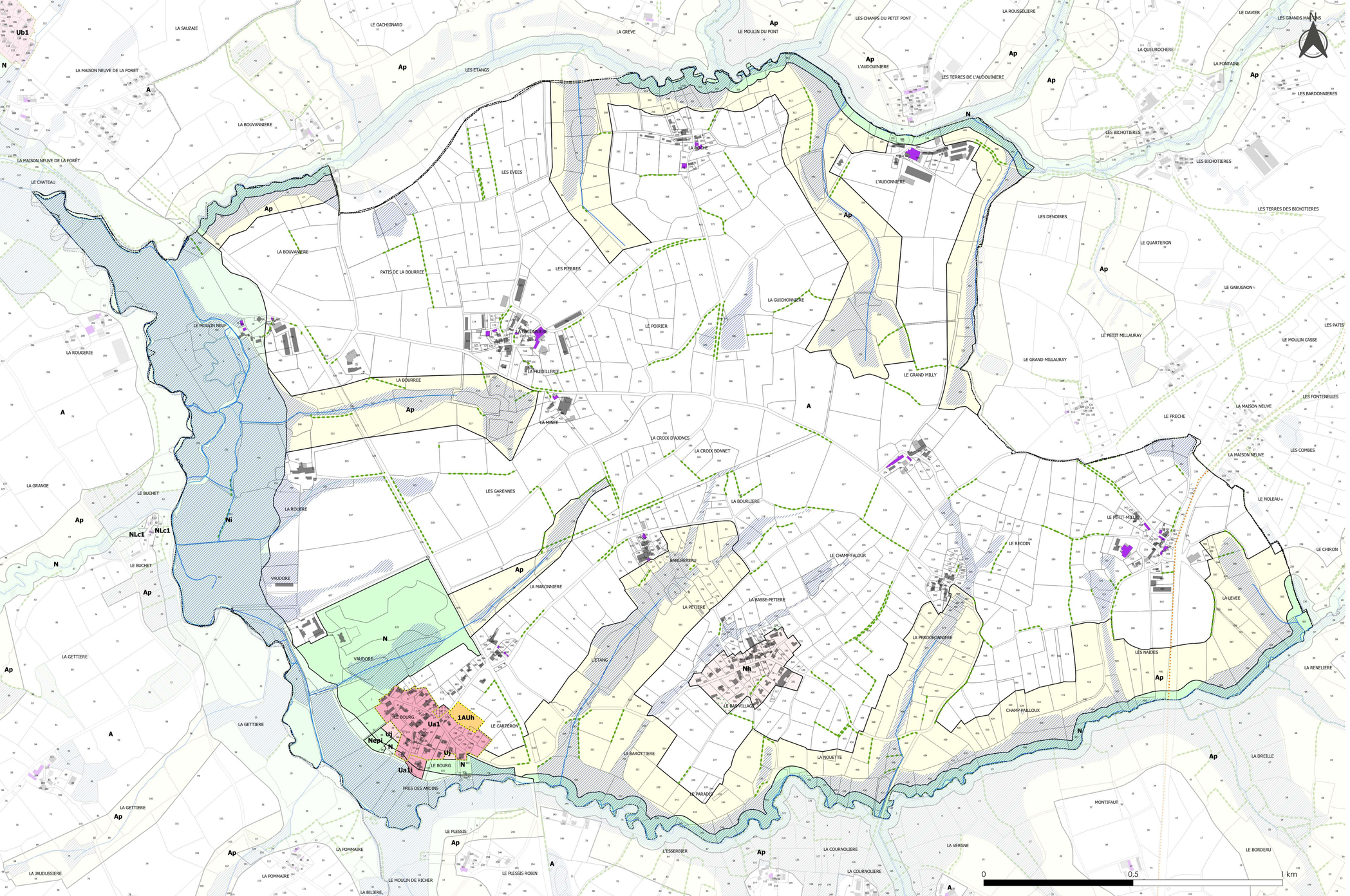

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

41 -MONCOUTANT-SUR-SEVRE - SAINT-JOUIN-DE-MILLY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

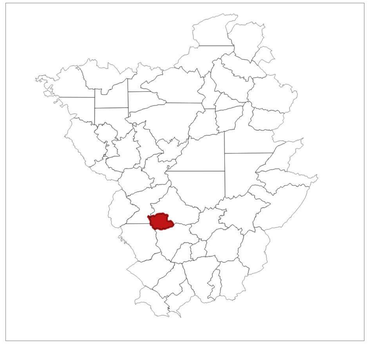

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

42 -MONTRAVERS

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce	Commune	66

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

43 -NEUVY-BOUIN

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteurielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

44 -NUEIL-LES-AUBIERS-NORD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Zone d'Aménagement Concerté (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alère à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et architectural préservé
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
108	Extension cimetière	Commune	3047
35	Cheminement piéton	Commune	553
37	Cheminement piéton	Commune	1244
54	Cheminement piéton	Commune	22130
56	Cheminement piéton	Commune	206
39	Cheminement piéton	Commune	3120
41	Cheminement piéton	Commune	8038
4	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	4139
45	Cheminement piéton	Commune	90
46	Cheminement piéton	Commune	1814
47	Cheminement piéton	Commune	2147
48	Cheminement piéton	Commune	1172
50	Cheminement piéton	Commune	333
51	Cheminement piéton	Commune	9083
52	Cheminement piéton	Commune	6573
53	Cheminement piéton	Commune	155
54	Cheminement piéton	Commune	342
55	Cheminement piéton	Commune	308
56	Cheminement piéton	Commune	2292
57	Cheminement piéton	Commune	1189
58	Cheminement piéton	Commune	153
61	Cheminement piéton	Commune	139
63	Cheminement piéton	Commune	332
9	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	400
71	Cheminement piéton	Commune	4128
72	Cheminement piéton	Commune	3323
73	Cheminement piéton	Commune	72737
11	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	563
12	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	301
82	Cheminement piéton	Commune	25232
86	Cheminement piéton	Commune	382
87	Cheminement piéton	Commune	1241
89	Cheminement piéton	Commune	14060
13	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	242
14	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	691
15	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	584
18	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	1092
104	Cheminement piéton	Commune	6940
110	Contournement Ouest de l'agglomération	Commune	236254
110	Contournement Ouest de l'agglomération	Commune	2317
2	Liaison urbaine	Commune	30280

0 0,5 1 Kilomètres

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

45 -NUEIL-LES-AUBIERS-SUD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Batiment à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Batiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Zone d'Aménagement Concerté (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-40 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et architectural préventifs
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
106	Continuité douce vers équipements sportifs	Commune	64
105	Continuité douce	Commune	114
24	Cheminement piéton	Commune	1104
1	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	381
26	Cheminement piéton	Commune	566
28	Cheminement piéton	Commune	1989
29	Cheminement piéton	Commune	4634
30	Cheminement piéton	Commune	29859
31	Cheminement piéton	Commune	3200
32	Cheminement piéton	Commune	5404
33	Cheminement piéton	Commune	771
34	Cheminement piéton	Commune	22130
35	Cheminement piéton	Commune	3585
37	Cheminement piéton	Commune	5827
38	Cheminement piéton	Commune	1972
40	Cheminement piéton	Commune	355
42	Cheminement piéton	Commune	3950
43	Cheminement piéton	Commune	122
3	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	7054
44	Cheminement piéton	Commune	4824
5	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	4214
6	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	1817
49	Cheminement piéton	Commune	334
59	Cheminement piéton	Commune	3531
60	Cheminement piéton	Commune	1237
62	Cheminement piéton	Commune	1290
64	Cheminement piéton	Commune	247
65	Cheminement piéton	Commune	2838
66	Cheminement piéton	Commune	3814
67	Cheminement piéton	Commune	2658
68	Cheminement piéton	Commune	3487
69	Cheminement piéton	Commune	1455
70	Cheminement piéton	Commune	1774
73	Cheminement piéton	Commune	2962
74	Cheminement piéton	Commune	201
75	Cheminement piéton	Commune	72737
76	Cheminement piéton	Commune	1818
77	Cheminement piéton	Commune	3913
78	Cheminement piéton	Commune	972
79	Cheminement piéton	Commune	2494
80	Cheminement piéton	Commune	18772
81	Cheminement piéton	Commune	2902
83	Cheminement piéton	Commune	782
84	Cheminement piéton	Commune	1146
85	Cheminement piéton	Commune	3469
88	Cheminement piéton	Commune	6670
89	Cheminement piéton	Commune	14060
90	Cheminement piéton	Commune	348
91	Cheminement piéton	Commune	924
92	Cheminement piéton	Commune	699
93	Cheminement piéton	Commune	2479
94	Cheminement piéton	Commune	3281
95	Cheminement piéton	Commune	996
96	Cheminement piéton	Commune	1931
98	Cheminement piéton	Commune	7931
18	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	1092
99	Cheminement piéton	Commune	3732
100	Cheminement piéton	Commune	382
101	Cheminement piéton	Commune	68926
20	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	169
21	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	487
107	Equipement d'assainissement des eaux pluviales	Commune	27909
102	Cheminement piéton	Commune	4255
103	Cheminement piéton	Commune	54893
110	Contournement Ouest de l'agglomération	Commune	236254
110	Contournement Ouest de l'agglomération	Commune	3061

0 0.5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

46 -SAINT-AMAND-SUR-SEVRE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Déviation poids lourds et engins agricoles	Commune	57914
2	Accès secteur 1AUh	Commune	21

0 0,5 1 km

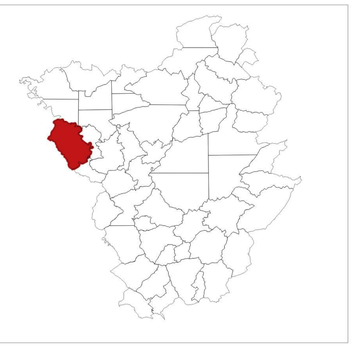

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

47 -SAINT-MAURICE-ETUSSON - NORD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située à place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

48 -SAINT-MAURICE-ETUSSON - SUD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

49 -SAINT-ANDRE-SUR-SEVRE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine bâti à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

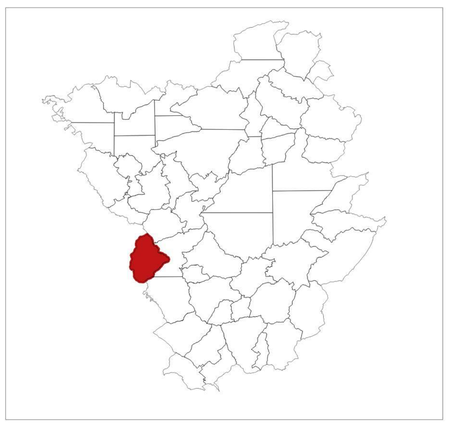

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

50 -SAINT-AUBIN-DU-PLAIN

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteur4le" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

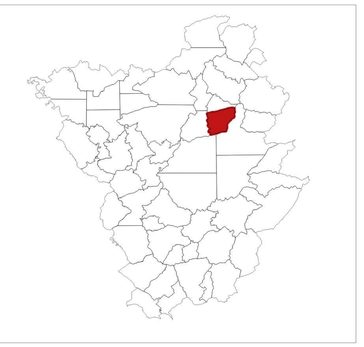

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

51 -SAINT-PAUL-EN-GATINE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0.5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

52

-SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Batiment à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Batiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce entretenir à conserver (L151-38 et du R151-40 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce	Commune	135

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

53 -TRAYES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

0 0,5 1 km

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

54 -VOULMENTIN-NORD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

55 -VOULMENTIN-SUD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Limite de commune
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R151-85 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 0,5 1 km